

Quels sont les enjeux sociaux, politiques, environnementaux, économiques et réglementaires actuels liés au pastoralisme dans les deux espaces régionaux ? Quels nouveaux défis se profilent face aux changements climatiques pour la sécurisation du foncier agro-pastoral ? Face à ces enjeux quelles sont les visions portées par la CEDEAO et la CEEAC pour une gestion durable et apaisée du foncier agro-pastoral ? Quelle trajectoire pour le Tchad ?

Quels enseignements tirer de l'analyse des textes de réglementations nationales de la transhumance dans les pays CEDEAO ?

Alain SY TRAORE. DADR/CAERE/CEDEAO

Problématique. Cette intervention s'intéresse à trois éléments d'analyse de la question de la sécurisation du foncier lié à la transhumance dans les pays de la CEDEAO : (i) Un bref aperçu des systèmes d'élevage non sédentaires dans les pays de la CEDEAO ; (ii) Un examen de la réglementation de la transhumance dans les pays de la CEDEAO ; (iii) Les défis et les perspectives de la réglementation de la transhumance.

Expérience sur la base de laquelle l'analyse présentée s'est construite. En 2020, la CEDEAO a conduit un travail d'évaluation de l'efficacité du cadre réglementaire régional régissant la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Cette évaluation approfondie s'intéresse aux acquis et insuffisances de la mise en œuvre des instruments juridiques et opérationnels du cadre réglementaire régional, ainsi qu'aux causes profondes du faible respect de l'application de celui-ci (y compris les législations nationales sur le pastoralisme). Elle a permis d'identifier et cerner les gaps, sources d'inefficacité, dans la mise en œuvre du cadre réglementaire régional et des législations nationales en vue d'une éventuelle renégociation ultérieure de ces textes.

Principaux résultats et conclusions de la communication. L'analyse mettra en lumière deux grands éléments, les défis et les perspectives pour une amélioration du cadre de la réglementation du foncier agro-pastoral dans la région : (i) Les défis de la réglementation : Assurer un accès équitable aux ressources foncières aux différents usagers en général et aux éleveurs en particulier dans un contexte de croissance démographique soutenue, de fortes variabilités et de changement climatiques ; Assurer une bonne gestion des ressources dégradées : forestières, pâturage ; (ii) Les perspectives : Finaliser et faire adopter la direction régionale sur le foncier ; Doter la région d'un plan directeur d'aménagement et de gestion des ressources naturelles ; Doter la région d'une stratégie pour une transformation maîtrisée des systèmes d'élevage mobiles.

Mots clefs

Politique foncière

Réglementations nationales et communautaires

Echanges régionaux

